

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 19 MARS 2025**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; présents : 27 ; Pouvoir : 0 ; Absents : 2

L'an deux Mil vingt-cinq, le dix neuf mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO Maire**, suite à la convocation en date du 13 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel (arrivé à 18h07)- BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia - CASABURI Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David –GROBEL Pierre - GIUDI Marie-Noelle - JAUFFRET Michel– JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SALAS Aline - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR :

ABSENTS : - MAISONNEUVE Régis - MAZADE Alain-

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2025-02bis-11

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE POUR 2025 DE
FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION - FESTIVAL DE COURTS
METRAGES DE LA COTE BLEUE**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations installées sur la Commune du ROVE, la Commune a fait le choix d'aider les associations qui contribuent à développer la culture et les animations.

Par dépôt d'un dossier en Mairie, l'Association " FESTIVAL DE COURTS METRAGES DE LA COTE BLEUE " a sollicité la Mairie pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Cependant, au regard de cette demande tardive, ce dossier n'a pu être traité dans le cadre du Budget Primitif 2025 adopté par le Conseil Municipal le 07 février 2025.

Aujourd'hui, la Commune se propose de répondre favorablement à la demande de ladite association. Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'Association "FESTIVAL DE COURTS METRAGES DE LA COTE BLEUE" sollicitant une subvention de la Commune,

Vu l'examen du dossier, Le Conseil Municipal est donc invité :

- A approuver le versement par la Commune d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'Association " FESTIVAL DE COURTS METRAGES DE LA COTE BLEUE " pour l'année 2025.

- A autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La dépense sera imputée au Budget de la Commune, article budgétaire 65748.

VOTE / POUR

27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**

Le Maire,
Paul SABATINO

